



Comité de pilotage transfrontalier
Comitato transfrontaliero di pilotaggio
5 octobre 2007 - Courmayeur (AO)

*L'avenir des politiques agricoles
dans les territoires de montagne*

*Il futuro delle politiche agricole
per i territori montani*

*« Le bilan de santé de la PAC en
2008 »*



Commissaire Fischer Böel : “One vision, two steps”

La Commission a une conception de ce que devrait être la PAC du futur. Elle travaille sur un “modèle” de PAC déjà bien défini et cohérent (la “vision unique”).

Deux étapes distinctes, le bilan de santé de 2008 et la révision de l'accord sur les perspectives financières 2007-2013, afin d'opérer à une réforme importante et unique.

Le bilan "de santé" "Health check"

Le bilan de santé (la première étape) devrait être un simple "ajustement" de la PAC.

Il concernera d'ultérieurs efforts pour améliorer le fonctionnement de la réforme de 2003 mais une "ultérieure réforme fondamentale" n'aura pas lieu.

Points principaux :

- le découplage complet;
- la modulation obligatoire;
- la délimitation de seuils du montant des aides;
- la suppression du set aside (jachère) ;
- l'harmonisation des différents types de titres existants.



L'accord sur les perspectives financières

La deuxième étape devrait au contraire mener à la définition de la PAC post-2013.

Elle devrait répondre à la question : “de quelle PAC aura-t-on besoin à l’avenir ?”, plutôt que “sur quelle PAC pourra-t-on compter à l’avenir étant donné les (faibles) ressources à disposition ?”

Les temps relatifs à cette étape sont volontairement flous, à cause du débat “politique” et en attendant les “ajustements techniques” prévus par le bilan de santé.



Le découplage des aides directes

Parvenir à un système d'aide totalement découplé.

Le découplage partiel sera “toléré” seulement dans des contextes géographiques particuliers.

Le passage d'une aide historique à un paiement forfaitaire pour tous est renvoyé à la discussion sur l'après 2013, mais la direction est celle d'une régionalisation.

Éliminer “simplement” les aides partiellement découplées existant encore n'est pas une opération neutre sous aucun point de vue, ni économique, ni social, ni politique.



HC - modulation et toit

La Commission semble favorable à proposer une plus grande réduction obligatoire des aides directes pour déplacer de nouvelles ressources pour le développement rural.

La modulation volontaire du 20% a été de nouveau renvoyée.

Aussi dans ce cas, l'augmentation du taux de modulation ne peut être considérée comme «rien de fondamentalement nouveau».
Réorganisation des plans de développement rural.



HC - modulation et toit

La réduction appliquée en 2005 équivaut à 3%, en 2006 à 4%, de 2007 à 2012 au moins à 5%. La modulation volontaire de 20% a été de nouveau renvoyée. La proposition est de porter le taux à 13% avant la fin de 2013, avec des augmentations annuelles de 2% à partir de 2010.

Introduction d'un plafond d'entreprise sur les primes directes : pourcentages de réduction qui augmentent avec l'augmentation du soutien perçu.

Niveau minimum : seulement modulation.

OCM vigne et vin

Suppression de toutes les mesures du marché
(distillation);

Suppression de la pratique du sucrage;

Création d'enveloppes nationales : restructuration et
reconversion,...;

Transfert des ressources au bénéfice du
développement rural;

OCM vigne et vin

Potentiel de production : maintien des mesures (droits); libéralisation à partir de 2013.

Prime d'arrachage pour l'abandon volontaire de l'activité. Objectif : arrachage de 200.000 ha avant la fin de 2012.

Toutes les superficies en vigne (et celles arrachées) seront sujettes aux aides en régime de paiement unique.

OCM lait

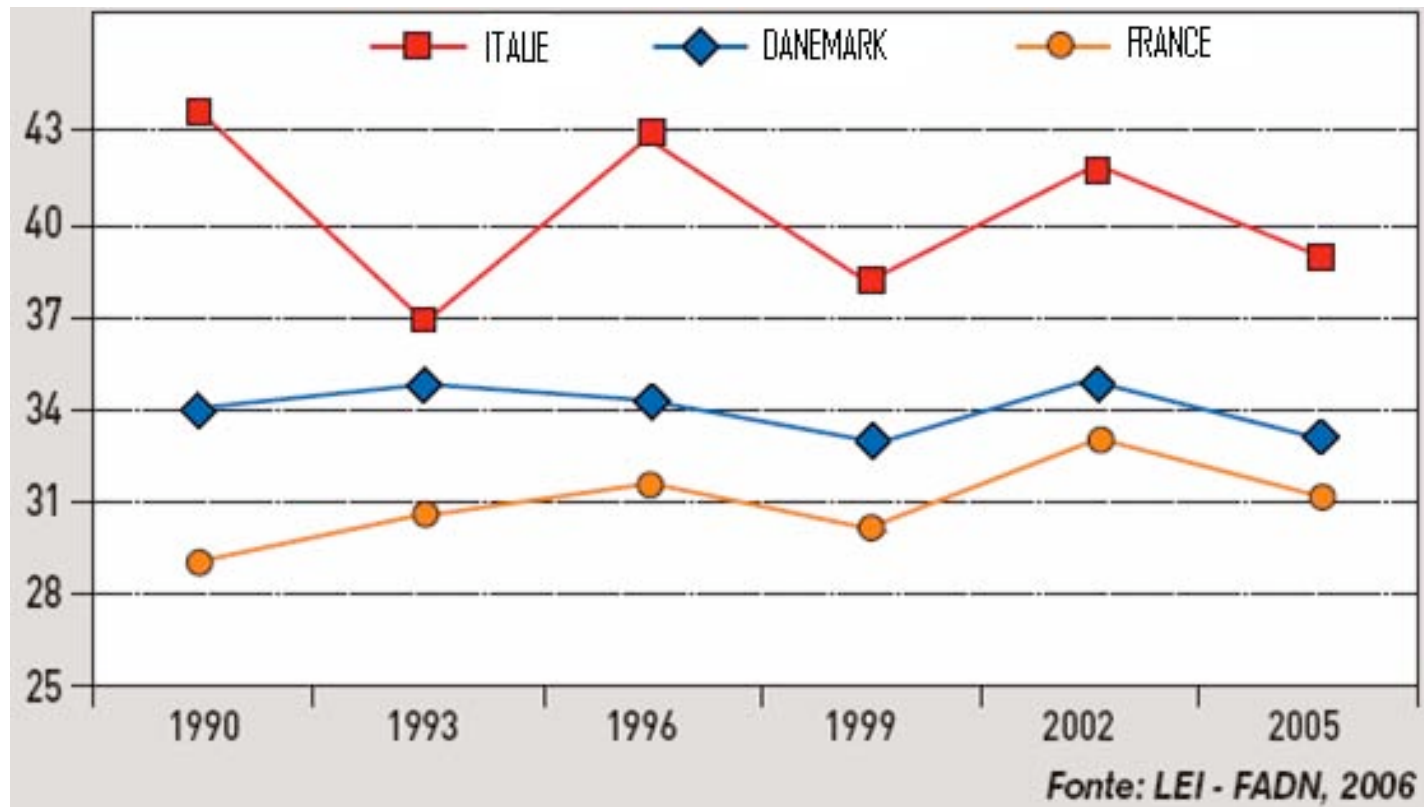
“In particular, I have given a clear signal that we should not renew the milk quota system when it expires in 2015. Therefore, we need to think carefully about transitional measures to help give the sector a soft landing”

(Mariann Fischer Boel)

Conformément aux régimes en vigueur, les dispositions sur les quotas laitiers doivent être appliqués jusqu’à la fin de la campagne 2014/2015.

Effet paiement unique ?

OCM lait



Cours comparé des prix du lait à l'étable (euro/100 kg)



Art. 69 – Application en Italie

Secteur des cultures : l'utilisation des semences certifiées et exemptes d'OGM pour le blé dur, le blé dur et le maïs. De plus, l'alternance sera soutenu par des cultures améliorantes ou de renouveau;

Secteur viande bovine : l'élevage de vaches **nourricières (allaitantes)**, de races à viande enregistrées aux livres généalogiques ou aux registres de l'état civil seront soutenus. En outre, des aides seront accordées pour l'étiquetage aux termes du Reg.1760/2000;

Secteur ovin caprin : le pâturage des animaux sera favorisé;

Secteur betteravier.



Art. 69 – Application en Italie

- 48 euro/ha pour les COP;
- 23 euro/tête de bovins;
- 1,3 euro/tête d'ovins et caprins
- 70-90 euro/ha pour la betterave

Passage du prélèvement (8-10%) à la distribution;
révision en juillet mais sans de réelles nouveautés.

Option future : suppression